

# Le pôle métropolitain du Pays de Béarn unanime pour la défense du saumon

Le conseil métropolitain du Pays de Béarn a examiné ce lundi son projet de budget, avant de voter une motion contre les pêcheurs aux filets de l'estuaire de l'Adour.

Ceux qui recherchent une action concrète du Pays de Béarn ont du fretin au menu. Jean Labour, président de la communauté de communes du Béarn des Gaves a proposé ce lundi en fin d'après-midi au conseil du pôle métropolitain d'agir pour la sauvegarde du saumon empêché de venir frayer dans les gaves béarnais. « C'est un poisson emblématique et un symbole fort de la notoriété du Béarn », a-t-il précisé à ses collègues en présentant une motion appelant à soutenir l'action judiciaire, pour l'instant déclenchée par les associations, à l'encontre des pêcheurs aux filets illégaux de l'estuaire de l'Adour. François Bayrou, président du tout jeune pôle métropolitain, a été le premier à soutenir la motion votée à l'unanimité des présents.

## « Une opération blanche »

Avant cela, un débat a examiné les orientations pour le premier vrai budget de la nouvelle structure. Après l'amorce symbolique de l'an passé de 7 000 € (1 000 € par communauté), Jean-Louis Pérès, délégué de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CDAPBP) a présenté l'hypothèse (non contestée) d'un budget de 536 700 € pour 2019. Les dépenses comprennent des frais salariaux des personnels détachés de structu-



Jean Labour (2<sup>e</sup> à gauche à la tribune) a plaidé pour la défense du saumon. © NICOLAS SABATHIER

res existantes (426 700 €), des frais de gestion courante (60 000 €) et des prestations externalisées (50 000 €). En dehors des subventions liées aux programmes européens (Leader), des contributions du syndicat mixte du Grand Pau (SCOT) et de celle, exceptionnelle cette année, de la CDAPBP (73 750 €), il sera abondé par une contribution de 0,65 € par habitant (226 300 € au total) (1). « C'est une opération blanche pour la plupart des collectivités adhérentes » a noté le président Bayrou, en se félicitant du choix d'avoir des équipes légères et des frais réduits.

Ce budget a pour objet de financer un plan d'action de promotion du Béarn, précédé de la réalisation d'un « portrait identitaire » du territoire, pour lequel un cabinet extérieur sera sollicité. Le plan d'action se répartit en trois axes. Le premier, qui concerne l'attractivité et le rayonnement passe par la définition d'une identité visuelle (logo,

charte graphique) et d'une stratégie de promotion, notamment dans le secteur touristique. Il s'accompagne du renforcement de ses relations avec l'Université de Pau et d'un plan d'actions en faveur de la langue et de la culture béarnaise.

## Territoire d'industrie

Le deuxième axe s'attache à la valorisation des productions locales, particulièrement en termes d'agriculture (circuits courts, respect de l'environnement, rémunération des producteurs...) et d'industrie.

À ce sujet, une candidature est projetée pour devenir « territoire d'industrie » (sur les thèmes de la transition énergétique et de l'aéronautique).

Le troisième axe, plus prospectif, concerne l'aménagement du territoire et la question des mobilités.

JEAN-MARC FAURE [Njm.faure@pyrenees.com](mailto:Njm.faure@pyrenees.com)

→ (1) Soit par exemple 105 000 € pour la CDA Pau Béarn Pyrénées et 11 700 € pour le Béarn des Gaves.